

10e Congrès de l'Association française de science politique
3e Congrès international des associations francophones de science politique
Grenoble, 7, 8 et 9 septembre 2009

Section Thématique 23
Les politiques sociales : mutations, enjeux, théories

Axe 3 : Mutations des politiques sociales dans les pays du sud et rôle des organisations internationales

Destremau Blandine (CNRS / LISE)
destrema@club-internet.fr

La nature politique des politiques sociales au prisme des statuts d'emploi et des configurations des marchés du travail. Réflexions sur le Moyen-Orient¹

Texte de réflexion à ne pas citer en l'état

Les politiques sociales ont constitué une pièce clé de la construction des Etats moyen-orientaux indépendants. Qu'elles aient bénéficié de moyens importants (comme dans les pays du Golfe) ou reflété la modestie des ressources publiques (comme au Yémen), qu'elles aient été fortement pénétrées d'interventions internationales ou ménagé de larges pans de marché à l'offre privée, elles ont contribué à la construction de l'Etat national et à sa légitimité, à maintenir des formes stables de gouvernement autoritaire (Dabène et alii 2008), à accompagner les politiques économiques, à produire des identités nationales et de la cohésion sociale dans des sociétés fragmentées. Une de leurs dimensions politiques réside dans la gestion de l'emploi et des marchés du travail, notamment par le biais des politiques démographiques, d'éducation, migratoires, d'aménagement du territoire, de configuration du statut de salarié et de protection sociale. La construction d'un noyau de pleine citoyenneté qui épouse dans une large mesure les contours statutaires du salariat dans la fonction publique (1) possède néanmoins comme envers l'omniprésence de zones grises, des travailleurs de l'informel aux droits sociaux faibles ou tronqués aux migrants clandestins plus ou moins démunis de tout droit, en passant par les réfugiés, les contingents de travailleurs étrangers recrutés sur contrat ou les clients des politiques d'activation (2). Ce travail procède de longues années d'observation et de recherche mais aussi de travaux d'expertise et de consultance réalisés au cours des dernières années, sur lesquels la rédaction récente de mon mémoire d'habilitation à diriger des recherches² m'a donné l'occasion de réfléchir de façon intégrée.

1- Heureux citoyens?

Qualifier l'Etat de « social » dans le « monde arabe » procède de plusieurs généralisations, qu'il serait nécessaire de déconstruire avant de les entériner³. Une de ces généralisations réside dans le fait que les

1 Une version antérieure et assez différente de ce texte est en cours de publication sous le titre « Etat social, dynamiques des marchés du travail et protection sociale au Moyen-Orient » dans l'ouvrage « *Emploi et protection sociale : de nouvelles relations ?* », 2009, à paraître sous la direction de Philippe Auvergnon, Presses universitaires de Bordeaux.

² « Globalisation de l'intervention sociale, reconfiguration des solidarités », Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches en Sociologie soutenu le 26 janvier 2009, Faculté des sciences humaines et sociales de l'Université Paris V – René Descartes.

³ Ce que se sont engagés à faire les auteurs de l'ouvrage coordonné par Elizabeth Picard, 2006. Voir notamment les contributions de Michel Camau, Myriam Catusse, Elizabeth Picard.

gouvernements indépendants ont affiché un objectif de développement social et de rattrapage économique, qui s'est fortement articulé avec leur recherche de légitimité⁴. Si l'on se doit d'examiner les transformations de ces objectifs, de leur fonction dans l'existence des Etats, et de la capacité des Etats à les satisfaire, au cours des décennies passées, il semble que les processus d'établissement de « pactes sociaux » dans les pays arabes ont bien structuré les politiques publiques. Ces pactes ont été fréquemment fondés sur une approche populiste ou paternaliste de la politique, étayée par des politiques fortement interventionnistes. Partis politiques, syndicats, corps d'employés publics et associations professionnelles ont permis une large intégration dans les mouvements politiques nationalistes, et ont servi de base à la régulation du travail, tout en consolidant la prise de pouvoir par de nouvelles élites, dont l'armée constitue le noyau dur. Ces formes de contrat social ont notamment contribué à définir les modes de relations entre Etat et travail – et en particulier les contours du salariat – , à affaiblir la marge de manoeuvre du capital privé, et à engendrer des configurations de pratiques, de normes, d'obligations et d'attentes – sinon de droits –, qui ont marqué deux ou trois générations.

La restriction de la participation, des libertés et droits politiques fut en effet contrebalancée par des politiques redistributives, assises sur une rhétorique du solidarisme et du nationalisme (Richards et Waterbury 1998), formant la base de légitimité des Etats. Le développement, le progrès, la sécurité économique, le droit au travail, l'amélioration du bien-être social, et la protection sociale au sens large ont été érigés au rang de missions, de responsabilités publiques, quoique de façon moins marquée au Maroc, au Liban et en Jordanie qu'en Algérie, en Syrie et en Egypte, par exemple. C'est sous le contrôle direct de l'Etat patrimonial et autocratique, en sa vertu d'employeur mais aussi d'arbitre ultime, que se sont élaborés les programmes de protection et de sécurité sociales et le droit du travail, en tant qu'outils de régulation de la force de travail mais surtout de régulation politique. Toutefois, si ces interventions ont modelé l'intégration au salariat de portions importantes de la population active, elles ont aussi laissé en dehors de leur champ de nombreux groupes sociaux.

Un modèle de développement social assis sur les services et l'emploi public

Dans les pays à orientation spécialiste surtout, l'Etat « développementaliste » des décennies 1960 et 70 avait promu l'éducation, certaines formes de laïcité, notamment dans le droit, la réduction de la fécondité, la modernisation des relations sociales, l'engagement des femmes dans la population active. Certes, ses orientations et le sens de son intervention n'ont pas été les mêmes en Arabie Saoudite qu'au Yémen, en Tunisie qu'au Maroc, en Iraq qu'en Jordanie. Mais il est indéniable que, à l'exception de certains pays de cette région, les Etats arabes ont été promoteurs de « progrès social », ce dont témoignent les statistiques. La politique publique dans le domaine social se traduit par une intervention dans le système des prix et le marché du logement, et la construction de services publics (éducation, santé). Elle se caractérise également par l'ampleur de l'emploi public ; à certains égards, la collusion entre Etat social et Etat employeur fait office de politique de gestion des marchés du travail.

La demande de travail de l'Etat a constitué un formidable moteur à la hausse du niveau éducatif. A l'inverse, la gratuité d'accès à l'éducation secondaire et supérieure, et des garanties d'emploi aux diplômés ont nourri la dynamique de gonflement de l'emploi public : la concentration des diplômés du secondaire y est marquée. Un autre effet remarquable en a été la constitution d'une classe moyenne, assise légitimatoirement de l'Etat, qui donna de la consistance à la bureaucratie et fit contrepoids aux autres forces sociales, notamment l'aristocratie terrienne. Les secteurs publics ont également joué un rôle fondamental dans l'absorption des jeunes filles éduquées, contribuant au premier chef à l'accroissement de leur taux de participation à la population active. Les mesures de protection sociale leur étant spécifiquement destinées (congés maternité) ainsi qu'à leurs enfants, aux côtés des autres protections (horaires de travail, possibilités de retraite anticipée...) ont fortement contribué à l'attraction exercée par l'emploi public sur ces femmes et au fait

4 - Voir notamment Richards et Waterbury 1998, Salamé 1990, Beblawi and Luciani, 1987, Harik, I et Sullivan, D.J., 1992, etc.

qu'elles y demeurent plus longtemps que dans d'autres types d'emploi. L'emploi public a finalement eu une fonction redistributive considérable.

Par ailleurs toutefois, l'assise sociale de l'Etat, et son fort investissement dans les politiques sociales et de développement, du fait précisément de leur imbrication avec les dimensions politiques, ne laissent pas de produire et de reproduire de fortes inégalités : les redistributions opérées par le biais des services, de l'emploi ou d'accès à des ressources diverses ne sont pas destinées à l'ensemble des résidents voire des citoyens, mais au contraire tend à marquer leur place dans l'espace social et politique. La dimension inclusive de l'Etat « développementaliste » se conjugue avec des dimensions excluantes, qui sont celles de la définition de la citoyenneté, de l'institution de la *kafâla*⁵ des alliances particularistes, des réseaux, du clientélisme, dont l'autonomie était souvent assise sur la sphère internationale et les ressources qu'ils en tiraient (Camau 2006). Ces exclusions et polarisation tendent à se durcir dans les phases de libéralisation de l'économie, d'ajustement structurel et de contraction de l'Etat providence.

Suite à la chute des prix du pétrole, les années 1990 et 2000 sont celles de la récession, de l'ajustement et de la libéralisation de l'économie. Dans les pays les plus vulnérables aux interventions internationales, la place de l'Etat se redéfinit autour des orientations de décentralisation, de bonne gouvernance, de technocratisation et de ciblage des politiques sociales et des programmes d'assistance et de subvention. La rétraction de l'Etat social en période de crise économique conduit à des remises en cause du pacte social, à des contestations des formes de domination et de pouvoir établies pendant les périodes de construction nationales et étatiques et à des défis posés à la légitimité des Etats. Le modèle salarial est ébranlé et affaiblit la capacité du travail à procurer des formes de sécurité d'existence, imbriquée dans les stratégies familiales (économiques, matrimoniales, migratoires, éducatives...). Les inégalités se creusent, se polarisent, le chômage et la pauvreté s'accroissent. L'Etat garde néanmoins une fonction sociale importante : aménagement de la transition vers une logique de marché, qui rend nécessaire le maintien de services éducatifs, sanitaires, de formation et de logement qui favorisent la valorisation du capital humain; gestion des tensions provoquées par l'appauvrissement. C'est sous son contrôle, bien que souvent par l'intermédiaire de fonds et fondations non budgétaires que se développent des programmes d'assistance active, dans l'ensemble des pays.

Le paradigme salarial dessine une sphère d'inclusion

Le salariat, comme paradigme, a été largement engendré par l'Etat, comme forme nécessaire à la construction de sa bureaucratie, de son administration, des services publics et des grandes entreprises publiques. Plus largement, il représente un compromis politique d'alliance avec des groupes (ethniques, religieux, sociaux, régionaux) de production d'une classe moyenne cliente de l'Etat central, garante de cohésion, de stabilité et de modernisation (emploi des deux conjoints, baisse du nombre d'enfants, décohabitation, mensualisation de la consommation, endettement pour l'achat de biens immobiliers ou durables... ; Longuenesse, Catusse et Destremau 2005). Le modèle dominant du salariat est donc l'emploi public, dans l'administration : ce que traduit bien l'ambiguïté du terme *muwazzaf*, à l'origine synonyme de fonctionnaire, mais bien souvent utilisé dans le sens d'employé en position stable et doté d'un statut (aussi bien du privé que du public). Toute une génération sera entraînée dans un mouvement associant généralisation de l'éducation et accès à l'emploi public.

De fait, le statut de salarié formel avec ses divers avantages (pensions de retraite, d'invalidité et au survivant, accès à des coopératives de consommation, congés de maternité et de maladie, allocations familiales parfois ...) est essentiellement celui conféré par l'emploi public et, sauf en Tunisie, il n'est pas appelé à devenir un modèle pour l'ensemble des branches⁶. Son extension est dans une large mesure bloquée, et reste une des

⁵ Procédure de mise sous tutelle des étrangers. Voir plus bas.

⁶ Sur le modèle de protection sociale spécifique à la Tunisie, voir notamment Destremau 2009a.

figures d'un privilège plutôt que d'un droit⁷. L'importance accordée par les salariés à l'affiliation à des systèmes d'assurance sociale, et l'attachement aux protections en découlant est illustré dans la plupart des pays du monde arabe : en dépit du fait que les activités informelles procurent souvent des revenus supérieurs à ceux de l'emploi public, l'attachement à ce dernier reste dominant, pour la stabilité, les pensions (retraite, survivant, invalidité) et le statut social qu'il confère. L'emploi public continue à rejoindre la définition d'un " bon travail " même lorsque les salaires versés perdent de leur valeur, et que l'accès à l'emploi devient très difficile. Cette attractivité se justifie par un faisceau de critères et de représentations professionnelles et sociales, lié à l'accès à des droits sociaux.

La taille importante des secteurs publics dans le monde arabe possède un effet de genre important (Destremau et Abi Yaghi 2008). La croissance du taux d'activité des femmes est pour une bonne part imputable à l'expansion des possibilités d'acquérir un niveau d'éducation et de qualification, et à l'emploi des femmes qualifiées – nationales mais aussi étrangères dans les secteurs scolaires, universitaires et de santé - par les gouvernements. Les femmes y étaient, et y sont toujours, attirées par la sécurité de l'emploi, par le fait qu'elles y faisaient face à une moindre discrimination (reconnaissance des compétences, niveaux de rémunération) que dans le secteur privé, que les horaires de travail y étaient moins pénibles, qu'elles pouvaient y bénéficier de pensions de retraite anticipées (parfois après 8 ou 10 ans de cotisation seulement), de congés de maternité, parfois de solutions de garde pour leurs enfants, ce qui permettait un aménagement peu contradictoire entre leur rôle d'épouse et de mère et leur statut d'employée. Les taux d'activité féminins ont crû rapidement dans les pays arabes, mais demeurent bien inférieurs à ceux des hommes, et à ceux d'autres régions du monde. En une ou deux générations, ils ont plus que doublé dans certains pays, ce qui représente une transformation sociale considérable⁸.

Depuis les années 1990, on observe une rétraction de l'emploi formel, un ralentissement marqué des embauches publiques, une forte montée du chômage et une tendance à l'alourdissement de l'informel, qui concernent un large éventail de groupes sociaux. La plupart des nouveaux emplois sont créés dans des services de faible productivité et de faible rémunération, et la productivité du travail continue de se détériorer, malgré la croissance continue du capital humain. Là où l'emploi public représentait l'horizon d'intégration dans le marché du travail des jeunes accédant à l'éducation secondaire, l'informel est aujourd'hui la forme dominante d'insertion (Tourné 2005, Boissière 2005, Merani 2005). Il s'agit souvent d'auto-emploi, favorisé par les programmes de micro-finances ou de " prêts chômage " destinés souvent à des diplômés et à des femmes. Ils peuvent être associés à des actions de formation professionnelle, généralement insuffisante dans la région : d'un côté, en effet, le système scolaire et universitaire continue à produire des diplômés qui sont en décalage avec les demandes de qualification du marché (notamment en termes de compétences techniques), et de l'autre ces mêmes emplois sont souvent occupés par des migrants, ce qui reflète des préférences des employeurs et des candidats à l'emploi (Catusse, Destremau, Verdier 2009). La tolérance des pouvoirs publics à l'égard de l'informel fait, de façon croissante, office de politique de gestion du chômage des ressortissants nationaux et d'encouragement au secteur privé (The World Bank 2004).

L'assurance sociale, un privilège convoité

Tous les pays arabes ont construit des systèmes de protection sociale marqués par l'héritage de la puissance tutélaire, modelés par le rôle de l'Etat et les modes d'organisation des marchés du travail et du salariat, et orientés par les influences internationales multilatérales ou bilatérales. Les systèmes d'assurance sociale des

7 L'idée que le privilège des fonctionnaires et des positions instituées est un verrou à la productivité et à la croissance économique demeure constante dans les écrits de la Banque mondiale, malgré la faible contenu des protections dont ils bénéficient le plus souvent. Ainsi, un rapport sur la région arabe de 2009 s'intitule : *From Privilege to Competition: Policies and Institutions to Unlock Private-led Growth in the Middle East and North Africa*.

8 La part moyenne des femmes dans la population active atteint 27% entre 2000 et 2005 (25% pendant le précédent quinquennat), et elles représentent 36% des nouveaux entrants sur le marché du travail (contre 32% la période précédente ; ILO 2005, The World Bank 2007).

pays arabes sont le plus souvent incomplets en termes de prestations, réduits en termes de couverture, et mis à mal par les difficultés budgétaires, en période d'appauvrissement et d'informalisation. L'assurance sociale reste pourtant attachée à un paradigme salarial qui a marqué les attentes et les représentations des deux ou trois dernières générations.

Aux politiques sociales, la partie émergeant au budget public, ou « beveridgienne » de la protection sociale, se juxtaposent des dispositifs de nature contributive, greffés sur le statut de salarié. Ces dispositifs d'assurance sociale sont fort différents d'un pays à l'autre, pas tant dans leur nature que quant à l'extension de leur couverture quantitative (à des groupes professionnels, des non-salariés, des secteurs d'emploi, des ayants-droit...) et qualitative (couverture de tel ou tel besoin à telle ou telle hauteur, qualité des prestations, etc.) : de la Tunisie, qui s'est engagée sans faiblir, depuis les années 1960 dans l'universalisation de l'assurance sociale obligatoire (pensions, assurance santé, revenus de remplacement, allocations familiales...) ; au Yémen, où seul un très faible pourcentage des travailleurs (surtout les fonctionnaires) est couvert par un droit à la pension de retraite ; en passant par les monarchies du Golfe, où la protection sociale statutaire (ie liée au statut dans l'emploi) est fournie à tous les citoyens, mais où les étrangers, qui représentent la majorité des travailleurs, sinon de la population, sont exclus *de jure* ; et d'autres comme l'Égypte, où un pourcentage respectable de travailleurs – salariés ou indépendants – sont couverts, mais où la valeur réelle des prestations s'amenuise. Les systèmes nationaux d'assurance sociale peuvent être grossièrement classifiés en quatre types :

1- *Un type bismarckien à la couverture relativement étendue* (Tunisie, Égypte, Algérie) : au-delà des employés de l'Etat, matrice du salariat, des catégories diverses de travailleurs, salariés ou non, ont été progressivement inclus dans la couverture légale, y compris les petits indépendants et les travailleurs agricoles. L'affiliation est basée sur des contributions obligatoires. La couverture réelle, effective, dépasse la moitié de la population, mais la valeur réelle des prestations est basse et tend à se dégrader (pouvoir d'achat des pensions, efficacité des services publics...). Ces dispositifs, cependant, se heurtent à des limites : vieillissement de la population, chômage, et accroissement de l'emploi des femmes, qui engendrent des déséquilibres financiers dans les caisses ; le développement du travail indépendant et irrégulier qui produit des travailleurs non assurés sociaux, par défaut de contributions ou failles dans les réglementations.

2- *Un type bismarckien à la couverture restreinte* (Liban, Maroc, Jordanie, Yémen) : Dans ces systèmes, la couverture des assurances sociales obligatoires déborde peu, voire pas du tout, des employés publics (fonctionnaires, armée, salariés des entreprises et établissements publics). La couverture dépasse difficilement 20-30% de la population, voire moins. Seule une petite partie des salariés du secteur privé, ceux qui travaillent dans les grandes entreprises « formelles », sont couverts, soit par l'assurance sociale, soit par des assurances privées ou d'entreprise. Jusqu'à récemment, les fonctionnaires et les employés des entreprises publiques étaient mieux couverts que les employés privés, et tendaient à recevoir des prestations de meilleure qualité (accès à des hôpitaux de l'armée, généreux taux de remplacement des pensions... Ces dernières années, la dégradation des services publics, l'entrée sur le marché de la santé de firmes privées (cliniques, prestataires de services, assureurs) et l'accroissement des inégalités de capacité de paiement des contributions ont contribué à renforcer les inégalités de protection sociale et d'accès à la santé. Ces quatre pays ont entrepris des réformes de leur système de protection sociale visant l'extension, dont le résultat peut dépendre en partie du rôle des syndicats et des associations d'employeurs.

3- *Un type étatique catégoriel et paternaliste* (pays du Golfe) : l'Etat est personnalisé en la personne du prince, du sultan, ou du roi. L'assurance sociale est un droit des citoyens, fictivement ancrée dans un statut de salarié public qui constitue un droit d'accès à des parcelles de rente publique. Ces arrangements résultent d'un compromis social redistributif, dont la démocratie est pratiquement absente, jusqu'à récemment. Les tensions liées aux transformations des compromis redistributifs ne sont pas sans lien avec les ouvertures que l'on constate du côté de la participation politique et de l'élection de représentants. Les prestations d'assurance sociale « pseudo-bismarckienne » (pensions de vieillesse, d'invalidité et au survivant) sont assez généreuses, et elles couvrent leur population d'ayants droit nationaux de façon quasiment universelle. L'accès à des établissements de santé publics est permis à tous, mais tend à devenir payante (ticket

modérateur). Ces dispositifs sont fortement excluants : les non-citoyens n'y ont pas droit, pas plus que certaines catégories de « citoyens », non reconnus comme tels, à l'instar des *bidouns* à Koweït. Les travailleurs étrangers sont supposés s'affilier à des assurances privées ou d'entreprise, ce qui peut être le cas des expatriés de haut niveau professionnel, ou d'origine européenne, mais laisse des centaines de milliers de travailleurs arabes, asiatiques ou africains sans aucune protection ni sociale, ni d'ailleurs juridique.

4- *Des systèmes d'insécurité généralisée*⁹ (Palestine et Iraq): l'occupation militaire, les conflits armés, le chômage massif, la désorganisation économique, institutionnelle et politique, la pauvreté croissante et l'instabilité générale engendrent différentes formes d'insécurité qui dépassent de beaucoup celle liée à l'emploi. La protection sociale correspond « seulement » à l'une des formes de sécurité nécessaire aux ménages, et ne compte pas parmi les priorités.

Un hiatus tend à croître entre les couvertures institutionnelles, l'offre publique de services sociaux et la capacité des solidarités de proximité à fournir de la protection, du fait de l'appauvrissement et des transformations sociales. La plupart des pays arabes ont entrepris des réformes de leurs systèmes de protection sociale depuis la moitié des années 1990 ou le début des années 2000, à l'instar du reste du monde, bien qu'à un rythme plus lent (lié notamment aux risques perçus d'instabilité sociale et politique). La pression est venue avant tout des organisations internationales et des bailleurs de fonds, mais aussi de l'insatisfaction sociale et de la pression interne engendrée par l'appauvrissement, le chômage et le manque de perspectives pour la jeune génération. Dans la plupart des cas, les promoteurs des réformes insistent sur le fait que l'Etat et les dispositifs publics ne peuvent seuls satisfaire aux besoins d'extension de la protection sociale à un niveau significatif pour plusieurs raisons : la structure des marchés du travail (croissance économique lente, insuffisance de la création d'emplois privés formels...); les capacités institutionnelles des gouvernements (travail, protection sociale, etc.); les contraintes ou priorités budgétaires publiques pour financer l'extension de la protection sociale à un éventail large de travailleurs et de citoyens, à faible capacité contributive; les problèmes de gouvernance des dispositifs de protection sociale (corruption, manque de transparence, faiblesse de la séparation des comptes...); le manque général d'efficacité et la faible capacité et/ou volonté politique de réformer le système fiscal pour augmenter les recettes (Jütting, 2000).

D'autres acteurs sont promus pour jouer un rôle dans cette extension : autorités publiques décentralisées lorsqu'elles existent (elles sont en train d'émerger ou de renforcer leurs fonctions dans quasiment tous les pays); entreprises privées (fourniture de services de santé et d'autres services publics, améliorations de l'offre existante, fourniture de services d'assurance et de microfinance, formation, épargne...); organisations de la dite « société civile » (fourniture de services d'assurance mutuelle et de crédit, dévolution ou délégation des services publics auprès des handicapés ou des orphelins, gardes d'enfants...); fondations et organisations charitables religieuses ou laïques (assistance en nature ou en espèce, formation, projet d'insertion dans l'emploi ou de génération de revenu, garde d'enfant, services médicaux et hospitaliers...); coopération internationale (aide humanitaire, aide au développement, réforme du système de santé, assurances sociales, fonds sociaux, programmes de développement variés en microfinance ou formation, etc.); et finalement les « communautés » et les ménages (garde d'enfants, épargne et investissement, solidarité au sens large).

L'extension des dispositifs d'assistance est appelée à faire la jonction avec des systèmes de pension insuffisants, et de soulager la pauvreté des personnes âgées. Mais les familles demeurent les principales unités sociales en charge du revenu, du soin et de la protection des personnes âgées. Bien que les effectifs de personnes âgées isolées croissent, en contradiction avec les imageries culturelles régionales, la part de celles qui vivent avec leur famille demeure élevée.

2- L'envers du décor

⁹ Cette désignation est empruntée à Gough et alii 2004.

L'exportation de main-d'oeuvre, un exutoire aux questions sociales

De façon assez pragmatique, un nombre important de rapports internationaux considèrent l'émigration comme une solution à un certain nombre de problèmes que les sociétés, ou les Etats, n'ont pas les moyens de résoudre autrement¹⁰. L'exportation massive de main d'œuvre jouerait une fonction d'exutoire à l'égard de problèmes sociaux tels le chômage, l'intégration des jeunes sur les marchés du travail, la montée de la précarité, le creusement d'inégalités dans des pays à faible capacité d'investissement¹¹. Elle permettrait ainsi de surseoir à résoudre de façon volontariste « la question démographique », à savoir la réduction de taux de croissance qui sont parmi les plus élevés du monde¹². Dans un premier temps, les chômeurs et travailleurs « en surplus » étaient issus des transformations de l'agriculture : moins souvent d'une augmentation de la productivité qui « expulsait » les paysans sans terre ou surnuméraires, que de la mise en concurrence de systèmes agraires à la productivité relativement basse, dans des environnements fragiles, avec les importations en provenance des pays industrialisés. La fonction d'exutoire des migrations se révéla *a contrario* juste après la guerre du Golfe de 1991, lorsque les pays fortement exportateurs – Yémen, Jordanie – virent rentrer des centaines de milliers de travailleurs migrants qui pesèrent sur les services sociaux et l'offre de logement, alors que leur retour privaient leurs familles et, plus largement, l'économie de leur pays d'origine, de leurs remises.

ne

également à estomper la question de la protection sociale. En effet, alors que certaines analyses (en particulier celles du BIT et de chercheurs) tendent à souligner l'absence de protection sociale des migrants dans leurs pays d'accueil, les documents des organisations internationales « libérales » se félicitent de plus en plus des effets de protection et de sécurité sociales que possèdent les migrations pour les pays de départ, du fait qu'elles complètent, et sécurisent, par la diversification, les revenus des familles. Ainsi, le déplacement méthodologique et idéologique, de définition de l'objet « protection sociale » et de la configuration solidarité / responsabilité qui lui est attachée, d'un point de vue macro à une focalisation sur les pratiques individuelles et familiales, accompagne un déplacement de vision des moyens et responsabilités de la protection sociale : la protection sociale est envisagée comme centrée sur des mécanismes d'auto-protection, par la diversification des sources de revenu et l'accumulation de « capitaux » de diverses natures, parmi lesquels la migration est vue comme une stratégie efficace, quelles qu'en soient les conditions ou presque.

Depuis quelques années, plus qu'un facteur heureux de rééquilibrage, les migrations sont considérées comme un problème tant pour les pays d'accueil que pour les pays de départ, si elles ne sont pas contrôlées. La fuite des diplômés, l'afflux de travailleurs non qualifiés aux portes de l'Occident ou des pays riches du Sud, les violations des droits humains et les risques encourus du fait des intermédiaires aux migrations renvoient à l'incapacité des politiques publiques des pays de départ à configurer des environnements plus attirants pour les travailleurs et les citoyens : systèmes éducatifs inadéquats aux besoins des marchés du travail, demande d'emploi trop peu dynamique, rémunératrice et protectrice, contrôle autoritaire sur l'information et le savoir, dégradation des systèmes de santé et de protection sociale alimentent en effet le désir de partir. du monde

L'importation de main-d'œuvre, ressource humaine pour les services sociaux

10 Cette idée est discutée dans un rapport récent de l'UNRISD (2009) et dans un rapport de la banque mondiale sur la région arabe (2009).

11 Au cours des années 1980, les analyses opposaient couramment les pays riches en capital et faibles en main d'œuvre à d'autres dans lesquels la situation était inverse.

12 Ces taux tendent toutefois à se réduire de façon marquée et rapide, et les pays abordent ou sont entrés dans la troisième phase de la transition démographique. La Tunisie est déjà installée dans cette troisième phase.

L'importation de main-d'œuvre est de plus en plus destinée à fournir des services sociaux, publics ou privés. Si la substitution par des travailleurs est en marché dans les écoles, universités et hôpitaux, les travailleurs étrangers continuent à offrir des qualifications ou des compétences qui manquent ou qui sont insuffisamment disponibles dans les pays arabes (notamment enseignants, personnels médicaux ou para-médicaux). La marchandisation de secteurs sociaux, en particulier la santé, nourrit la demande pour des personnels hautement qualifiés, dont la pénurie n'est pas imputable qu'aux dispositifs de formation, mais également à la fuite des personnels formés vers des horizons plus rémunérateurs et valorisants.

Un secteur spécifique dans lequel l'offre de main-d'œuvre venue de l'extérieur fournit des services sociaux est celui du *care* ou de l'emploi domestique. Les pays du Moyen-Orient constituent un des marchés les plus larges d'emploi de domestiques migrantes, surtout originaires d'Asie. Dans les pays du Golfe et de la Péninsule arabique, comme au Liban, en Jordanie et en Israël, près de 100% des employées domestiques sont des migrantes, surtout de l'Asie et de l'Afrique. Dans d'autres pays arabes, les migrants représentent une part plus réduite, mais en croissance, de l'offre marchande de travail domestique. En Egypte, dans les pays du Maghreb et en Turquie, l'emploi de domestiques migrantes résidentes est l'apanage de la classe la plus riche, et le marché est toujours approvisionné par des migrants ruraux récemment urbanisés et, parfois (Egypte, Maroc), par des enfants. L'essor de l'emploi domestique ne répond pas exclusivement à la dynamique de l'emploi féminin, au besoin de garde d'enfant ou même au vieillissement. Il ne peut néanmoins être détaché de la faible socialisation des services à la personne, à laquelle répond un recours au marché.

Dans les pays du Moyen Orient, qu'elles soient actives ou non, de plus en plus de femmes ne souhaitent plus remplir les tâches domestiques seules; ou encore, issues directement de foyers où ce travail était partagé par les femmes de la maisonnée (surtout soeurs et belles-sœurs ou filles et belles-filles), elles inventent un autre modèle, qui n'est pas celui de la "ménagère" unique dans son foyer nucléaire. Les modèles de partage des tâches entre hommes et femmes résistent au changement, et il semble plus normal, naturel et facile, d'embaucher une autre femme que d'impliquer l'homme plus avant. En outre, les structures publiques ne soutiennent qu'assez faiblement la conciliation entre emploi féminin et responsabilités familiales. Pour toutes les parties prenantes, du moment que les conditions législatives, culturelles, immobilières et autres sont là pour le permettre, et surtout lorsque l'offre de travail domestique rémunéré local se tarit (interdiction du travail des enfants, ralentissement des migrations rurales, changements dans les ambitions des femmes, exigences salariales concurrencées par des migrantes moins chères, etc), il apparaît intéressant de laisser se développer l'emploi domestique migrant (Destremau 2006 et 2009b, Esim et alii. 2004).

Dans tous les pays, la pratique d'employer des domestiques étrangères résidant au domicile de leurs employeurs (*live-in*) devient courante parmi les classes moyennes et supérieures. Elle satisfait à des objectifs très matériels – payer les travailleuses bien en dessous d'un taux horaire de marché, les avoir à disposition jour et nuit, brouiller les frontières entre espaces et temps privé et de travail, etc. – mais remplit aussi des fonctions symboliques et sociales, comme signe de statut, et ancrage de relations de pouvoir très affirmées parfois. A contrario, dans les pays où le taux d'activité des femmes est le plus élevé, l'organisation sociale de la conciliation entre modèles familiaux et pratiques professionnelles permet souvent à cette activité féminine de ne pas reposer sur et dépendre du travail domestique d'autres femmes, mais est atteinte par la mutualisation (crèches, assouplissement des contrats de travail...).

Le fait que l'essor de l'emploi domestique ait été la réponse aux transformations des structures familiales et des marchés du travail depuis un quart de siècle fut rendu possible par l'existence d'une offre (potentielle, puis réelle) abondante et bon marché de travail féminin, disponible et disposée à travailler comme domestique *live-in*. Encadrée par les lois sur l'immigration, sur la résidence et sur le travail, la place massive des employées domestiques immigrées dans la reproduction sociale peut se lire comme la cristallisation d'une tension non résolue dans les régimes de citoyenneté des femmes et des hommes, des nationaux et des migrants à leurs diverses positions relatives, tension exacerbée dans le monde arabe mais présente dans bien d'autres régions du monde également.

La segmentation des marchés du travail, ou la stabilité sociale par le cloisonnement et le contingentement

Dans tous les pays de la région, l'immigration a configuré des forces de travail composées de groupes nationaux différents, gérés par la segmentation fonctionnelle et statutaire – à l'égard des populations locales et entre eux –, et la non-diffusion des avantages, normes et droits à l'ensemble (Longuenesse, Catusse et Destremau 2005). A cet égard, la gestion des forces de travail immigrées par des schémas de segmentation a permis la sectorisation des problèmes sociaux engendrés par les différenciations des rapports salariaux établis pour répondre à des besoins divers : clientélisme pour la fonction publique, profit pour le secteur privé, disponibilité pour les services domestiques, etc. Dans son étude sur la Jordanie et l'Arabie Saoudite, Françoise de Bel Air note que « l'existence d'un 'double marché du travail' où les étrangers sont confinés aux activités de production a donc joué un rôle crucial de stabilisateur social et politique. Ce double marché du travail a permis aux régimes de garder le contrôle des moyens de production et celui des modes de formation des groupes d'intérêt, puisque les travailleurs locaux étaient écartés de la production. Il a permis aussi un renforcement des liens clientélistes entre l'Etat et les bénéficiaires de la 'discrimination positive' en faveur des travailleurs locaux. Et au niveau social, il a contribué au développement d'un conservatisme social en maintenant les femmes à l'écart du marché du travail, ce qui a renforcé la domination patriarcale et masculine » (2009, p. 3-4).

Chaque pays du Moyen-Orient, y compris les plus grands exportateurs de main-d'œuvre (Yémen, Egypte, Jordanie), possède son " sous-prolétariat " immigré, employé généralement dans les activités de services à la collectivité (nettoyage, transports...), de construction et de bâtiments, dans l'agriculture et pour des travaux domestiques. Dans chaque pays, un segment de la force de travail est précaire, non ou peu protégé, occupe des secteurs d'emplois dévalorisés, qu'ils le soient " par nature " ou qu'ils le deviennent justement parce que ce sont des immigrés dominés et dévalorisés qui les détiennent au premier chef. Par exemple, les Egyptiens occupent cette position en Jordanie et dans la plupart des pays de la péninsule Arabique, mais en Egypte ce sont les Soudanais. Le Yémen même, dont une partie importante de la force de travail émigre vers l'Arabie Saoudite, emploie des Pakistanais, des Soudanais, des Somaliens et des Ethiopiens pour les travaux les moins rémunérés. Mais des groupes nationaux spécifiques (Egyptiens, Tunisiens, Palestiniens, Somaliens, Soudanais, Philippins, Indiens, Irakiens...) occupent aussi massivement certaines fonctions « moyennes », tels des employés des administrations et des banques, des enseignants, des personnels hospitaliers, des commerçants, des tailleurs...

Les marchés du travail se caractérisent par une segmentation et une sectorisation relativement rigides, qui recourent des lignes " ethniques " ou de nationalité. La fragmentation du marché du travail est incontestablement engendrée par des facteurs institutionnels et politiques, qui répondent au besoin d'une gestion politique de la force de travail et de la protection sociale par l'Etat (Van Acken 2005, De Bel Air 2003, 2009). En effet, l'Etat crée de l'emploi " formel " essentiellement pour les ressortissants nationaux alors que, par ailleurs, des branches entières d'emploi sont explicitement maintenues hors du droit du travail et de l'assurance sociale, et embauchent d'importants contingents de non-nationaux. Les emplois les plus ingrats sont souvent confiés à des travailleurs d'autres pays arabes, asiatiques ou africains, dont la précarité de statut et la faiblesse des droits entraînent des conditions de travail plus dures et des rémunérations plus basses que les nationaux. Il existe donc en fait deux matrices du rapport salarial: une matrice "par le haut", celle du salariat protégé, voire rentier, enfanté par l'Etat, et une matrice "par le bas", qui est celle du capitalisme sauvage, minier au sens où il exploite de la force de travail qu'il ne se soucie pas de produire ni de reproduire (cf. entre autres Davis 2007).

La segmentation des marchés du travail, caractérisés par la juxtaposition de segments fonctionnant sur des logiques différentes - modes de recrutement, relations de travail, niveau de contractualisation et de protection, fixation des rémunérations, spécialisation fonctionnelle...- entretient de fortes différenciations d'échelles de rémunération et de conditions de travail, limitant la perméabilité entre nationaux et immigrés, et même parmi les immigrés. Statut personnel et statut dans le travail sont fréquemment étroitement liés. Les étrangers sont sous contrôle d'un garant, ou *kafil*, qui est à la fois l'intermédiaire obligé pour l'obtention de tout document officiel, et le responsable de l'application du contrat de travail. Le rationnement de l'entrée

dans le salariat stable et socialement constitué, c'est-à-dire accompagné de droits, s'effectue donc non seulement par la gestion du marché du travail, mais par celle de l'accès aux divers registres de droit personnel, un statut personnel tronqué excluant automatiquement de l'accès à certaines professions et à certains statuts professionnels. La relation de travail qui s'établit avec les migrants tend souvent à entériner la dépendance et la domination de façon explicite, sans médiation de la culture, des valeurs, des normes, des droits, ou de la loi, c'est-à-dire un cadre « idéal » pour un capitalisme employant un travailleur « libre » (cf. notamment Davis 2007). Elle trace une frontière nette entre citoyens et non-citoyens.

En dépit de conventions internationales qui exigent l'égalité de traitement entre nationaux et non nationaux, la plupart des pays excluent les travailleurs étrangers des dispositifs de retraite (mais pas de la couverture des accidents du travail) soit explicitement (comme le Liban pour les Palestiniens, en raison de l'absence de réciprocité), soit *de facto*, comme conséquence des politiques de recrutement ou des dispositifs d'octroi de permis de résidence et de séjour ; lorsque les résidents sont couverts (Israël, Libye), les travailleurs immigrés n'obtiennent que rarement un permis de résidence. Et si la Jordanie et l'Égypte, par exemple, ont signé des accords bilatéraux pour garantir la portabilité et/ou la convertibilité des droits lors d'un retour des migrants dans leurs pays d'origine, de fait, la plupart des migrants travaillent dans des activités informelles et non déclarées (construction, services surtout). Ils sont donc *de facto* exclus de la protection de l'assurance sociale. La couverture des travailleurs migrants, qui recoupe celle des travailleurs informels, demeure donc un réel problème pour la région.

La vulnérabilité des travailleurs étrangers se renforce dans le contexte actuel d'un discours - et de pratiques - de "nationalisation" des marchés du travail, qui met une certaine pression sur leur cloisonnement. Alors que le chômage apparaît et/ou s'accroît dans tous les pays du monde arabe, et que les États ont de moins en moins la capacité de fournir de l'emploi et de garantir le bien-être de leurs propres citoyens, le mot d'ordre de la substitution du travail étranger par du travail national s'affermi au Moyen-Orient. Certaines professions sont désormais ouvertes aux nationaux et fermées aux étrangers (chauffeur de taxi, emplois de restauration...). D'une part, il devient plus difficile d'importer des travailleurs de l'étranger, en particulier pour des emplois pour lesquels il existe virtuellement une offre de travail locale; d'autre part, les renouvellements de contrats locaux sont restreints, et des campagnes de chasse aux travailleurs clandestins ont été lancées, qui débouchent sur des expulsions, une clandestinisation accrue et, plus rarement, sur des régularisations.

Certes, le discours officiel fait appel à la nécessité et au sentiment national, tente de mobiliser les nationaux à occuper des emplois qu'ils délaissaient autrefois, voire de revaloriser le travail en soi¹³. Mais il produit également un effet de stigmatisation, et de culpabilisation, des travailleurs immigrés les plus précaires et les plus dévalorisés, désormais considérés comme excédentaires et facteurs de chômage. De surcroît, la précarité des droits des travailleurs immigrés s'accroît du fait de la menace que la campagne de substitution fait peser sur eux. On peut également avancer l'hypothèse que la dynamique de décloisonnement de marchés du travail hautement segmentés pendant l'âge d'or de la rente, et l'instauration d'une plus grande perméabilité entre secteurs d'emploi, pourrait déplacer les frontières à l'intérieur de ces secteurs, au sein desquels les mêmes phénomènes de discrimination opéreraient, renforcés par le besoin des nationaux nouvellement embauchés dans des activités peu valorisées socialement de se distinguer de leurs anciens détenteurs immigrés. Mais l'on peut aussi imaginer que la "désegmentation" des marchés du travail nationaux en cours depuis une quinzaine d'années tende à remettre en question la partition entre modes de rapports salariaux, en y intégrant les relations moins formalisées du travail informel. L'on verrait alors l'avènement d'un modèle de rapport salarial intermédiaire, qui ne serait plus ni « sauvage » ni étatique. C'est ce que semblent ébaucher les réformes de la protection sociale et de la fonction publique dans la région.

Réflexion : citoyenneté, politiques sociales et place dans les marchés du travail

¹³ Comme c'est le cas à Koweït, dont la situation de rente a maintenu les citoyens largement hors du travail productif.

Les politiques sociales, et plus particulièrement les dispositifs de protection sociale, ont fabriqué de l'inclusion par la biais de la construction du statut de salarié « formel », et l'accès à divers services sociaux publics. A cet égard, elles ont eu un effet certain de production d'une citoyenneté sociale. La catégorie des droits sociaux établit une relation entre travail et protection sociale, sous la forme de droits contributifs et d'avantages liés et elle donne un contenu concret aux droits attachés à la citoyenneté et / ou à la résidence. En effet, dans l'ensemble de la région, le droit social s'est construit au cours des années qui ont suivi les indépendances dans une perspective de mobilisation de la force de travail, de paix sociale et de stabilité politique, alors que les droits politiques sont demeurés bridés¹⁴. Cette combinaison particulière a produit, bon an mal an, de la sécurité sociale, tout au moins pour une classe moyenne engendrée par ces trajectoires de modernisation.

En dépit d'un affichage universaliste, qui traduit leur fonction de légitimation des Etats, les politiques sociales ont néanmoins produit des dégradés d'exclusion, au regard de la citoyenneté sociale. Si les citoyens ont en effet généralement accès aux services publics sans discrimination, une proportion non négligeable de travailleurs sont, eux, exclus des dispositifs de protection sociale, et notamment les travailleurs informels, possédant les droits du citoyen mais pas ceux des travailleurs protégés. Cette exclusion est particulièrement lisible à l'encontre des travailleurs immigrés, et les employées domestiques étrangères sont à cet égard une figure paradigmatique. ess

Ainsi, les politiques sociales ont renforcé la segmentation et la sectorisation des marchés du travail, qui confinent les travailleurs immigrés dans des statuts d'emploi dévalorisés et non protégés. L'étude de la position des migrants et réfugiés peut ainsi servir de prisme d'analyse de la construction de la citoyenneté sociale, en l'éclairant par sa marge. . et fondés sur le droit du sangLes vagues de libéralisation des marchés du travail et des dispositifs d'intervention publique affectant l'emploi et le bien-être remettent en cause les fondements des équilibres ainsi établis, creusent les inégalités, aggravent la précarité et la pauvreté, fragilisent les migrants. Certes, des mesures sont prises pour étendre les bénéfices de la protection sociale à des groupes vulnérables non ou peu couverts, mais essentiellement par des mécanismes d'assistance conditionnelle et de recours aux secteurs privé et caritatif de fourniture de prestations, qui sont faiblement porteurs de droits. Ces tendances, observables à l'échelle globale, convergent vers un renforcement des relations de clientélisme, de dépendance, vers la marchandisation des services sociaux et de la protection sociale. Elles semblent peu propices à renforcer la fonction de la protection sociale comme clé de voûte des édifices de rapports sociaux et de citoyenneté. La question de la solidarité se trouve donc également au cœur de ces transformations : affaiblie comme projet national, renforcée sur des bases particularistes et communautaires, elle pourrait devenir un vecteur de fragmentation plutôt que de cohésion sociale.

Références

BEBLAWI, H and LUCIANI, G, eds, 1987: *The Rentier State*, London, Croomhelm.

BOISSIERE, TH, 2005: *Précarisation économique et stratégies sociales en Syrie*, in: Longuenesse E, Catusse M and Destremau B (eds): *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient* , special issue of the *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106

CAMAU Michel 2006 : L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », in : Elizabeth Picard (ed.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, pp.29-54.

CATUSSE Myriam 2006 : « Ordonner, classer, penser la société : les pays arabes au prisme de l'économie politique », in : Elizabeth Picard (ed.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, pp. 215-238.

14 C'est le cas par exemple de la Tunisie, qui récolte de multiples *satisfecit* pour sa conformité aux orientations en matière de libéralisation des échanges et d'équilibres macro-économiques, mais aussi de formation d'un salariat discipliné et d'une classe moyenne tranquille, sans qu'une attention spécifique soit portée aux multiples violations des droits humains et des droits politiques qui s'y constatent.

- DAVIS Mike, 2007 : *Le stade Dubaï du capitalisme*, Les prairies ordinaires, Collection « Penser/croiser », Paris.
- DE BEL AIR, F, 2003 : *La migration comme 'acte politique', les politiques de travail en Jordanie 1975-2002*, communication présentées au colloque "Migrations au Moyen-Orient arabe. Politiques migratoires, filières et communautés dans le contexte de la mondialisation", Institut Français du Proche-Orient et Fondation Konrad Adenauer, Amman.
- Economie et société dans le monde arabe et musulman. La question sociale au prisme des réformes néolibérales et de la bonne gouvernance* DESTREMAU Blandine and ABI YAGHI Marie-Noëlle , 2008 : "The social protection challenge: How can informal workers enjoy social rights in Arab countries? A regional gendered perspective", in Esim, Simel and Pozzan, Emanuela (eds.): *Gender and Rights in the Informal Economies of Arab States*, ILO Regional Office for Arab States (ROAS) and the Center for Arab Women Training and Research (CAWTAR), à paraître.
- DESTREMAU Blandine, 2006: « Dénis de protection sociale ? Dynamique de construction de l'informalité et de la vulnérabilité : une perspective méditerranéenne sur l'emploi domestique », communication présentée au 2ème Congrès de l'AFS – Bordeaux, 5-9 Septembre 2006, Réseau Thématique 6 : Protection sociale, Politiques sociales et Solidarités.
- DESTREMAU Blandine, 2009a , « La protection sociale en Tunisie : nature et cohérence de l'intervention publique » in Catusse, M., Destremau, B., Verdier, E. (dir), (à paraître), *Travailler, se former, être protégé. La protection sociale dans les pays du Maghreb*, Paris, IREMAM/ Karthala.
- DESTREMAU, Blandine et LAUTIER, 2007, "Social protection and social rights regimes in developing countries: towards the construction of a typology", paper presented at the RC19 conference "Social Policy in a Globalizing World : Developing a North-South Dialogue", Florence, September.
- troisième congrès de l'Association française de sociologie, Réseau thématique RT6 *Protection sociale, politiques sociales et solidarités*
- DESTREMAU, Blandine et LAUTIER, Bruno (eds.), 2003 : *Providence ou prévoyance ? La protection sociale*, dossier spécial de la *Revue Tiers Monde* vol. XLIV , n° 175, Juillet-Septembre.
- DESTREMAU, Blandine, DEBOULET Agnès et IRETON François (eds.), 2004: *Dynamiques de la pauvreté au Moyen Orient et au Maghreb*, édition URBAMA - Karthala, Paris.
- ESIM Simel and SMITH Monica (eds.), 2004: *Gender and migration in the Arab States. The case of domestic workers*, ILO Regional Office for the Arab States, Beirut.
- GOUGH Ian, WOOD Geof, with BARRIENTOS Armando, BEVAN Philippa, DAVIS Peter and ROOM Graham, 2004: *Insecurity and Welfare Regimes in Asia, Africa and Latin America. Social Policy in Development Context*, Cambridge University Press.
- HARIK, I and SULLIVAN, DJ, 1992 : *Privatization and Liberalization in the Middle East*, Bloomington, IN, Indiana University Press.
- JÜTTING Johannes, 2000, « Social Security Systems in low-income countries : concepts, constraints and the need for cooperation », *ISSR*, vol. 53, 4/2000, pp. 3-61.
- LONGUENESSE Elisabeth, CATUSSE Myriam and DESTREMAU Blandine (eds.), 2005: *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen Orient* , numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMMM), numéro double 105-106, Edisud, Aix-en-Provence.
- MERANI, H, 2005 : « Les cadres des entreprises publiques en Algérie. D'une position de privilèges à une situation de crise », in : Longuenesse, Elisabeth, Catusse, Myriam and Destremau, Blandine (eds) : *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient*, special issue of the *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106.

PICARD Elizabeth 2006: “Le monde arabe, un ensemble construit par les représentations et structure par les contraintes”, in Elizabeth Picard (ed.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, pp. 11-28.

PICARD Elizabeth, 2006: “Les liens primordiaux, vecteurs de dynamiques politiques”, in Elizabeth Picard (ed.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, pp. 55-78.

RICHARDS, A and WATERBURY, J (1998) : *A political Economy of the Middle East*, Second Edition, Boulder, Co, Westview Press.

THE WORLD BANK 2004 Unlocking the Employment Potential in the Middle East and North Africa: Toward a New Social Contract , MENA Development Report (Washington, D.C.: The World Bank

THE WORLD BANK, 2007: *MNA Region. 2007 Economic Development and Prospects. Job Creation in an area of high growth*, Wahington DC.

TOURNE, K, 2005 : « Diplômés chômeurs : l'expérience de l'infortune sociale ou les nouveaux dispositifs de l'insertion en Égypte », in : Longuenesse, E, Catusse, M and Destremau, B (eds) : *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient* , numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106.

VAN AKEN, M, 2005, “Values at work: a case of agribusiness in Jordan”, in : Longuenesse, E, Catusse, M and Destremau, B (eds) : *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient*, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, n° 105-106.